

Compte rendu du CA du CCAS du mardi 22 septembre 2020

L'an deux mil vingt le 22 septembre à 20h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GESLIN.

Date de la convocation : jeudi 10 septembre 2020

Présents: Didier Geslin, Clémence Dunais, Sophie Pajot, Lucie Camus, Clara Fortuna, Lucien Texier,

Claudette Palluaud, Josiane Touchet-Oger, Martine Pierru, Christian Vignaud, Patrick Tirand

Absente représentée : Cécilia Grenaille Par Lucien Texier

Absente : Marie-Paule Merceron

Invité: Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Clémence Dunais

Approbation du compte rendu du CA du jeudi 9 juillet 2020

Abstention	Contre	Pour	
1	0	11	

Projet de délibération

2020 - 01 - 09 : Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il convient d'élaborer une décision modificative sur le budget principal du CCAS

Dépenses				
Chapitre – Article – Opération	Montant			
65 – 6561 – secours d'urgence	- 10,00			
012 – 6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 10,00			

Abstention	Contre	Pour	
1	0	11	

Aide alimentaire

Bénéficiaires	Composition du foyer	Revenu fiscal	Ressources	Charges	Reste à vivre	Avis
1	2 adultes	16 000€	1472,87	1127,51	172,00	Favorable
Déménage au 05 janvier suite à la vente de son logement – proposition à maintenir les droits jusqu'au 24 décembre 2020						
2	2 adultes 6 enfants	17 201,00	3250,00	2179,00	133,87	Favorable
3	1 adulte	9 816 ,00	1162,00	1113,00	49,00	Favorable
4	1 adulte 2 enfants	0	1190,70	1021,15	42,39	Favorable
5	1 adulte	10 642,00	1157,41	1033,31	124,10	Favorable
6	2 adultes	5 471,00	806,00	669,00	68,50	Favorable
7	1 adulte 2 enfants	10 363,00	1844,00	1688,00	39,00	Favorable

- Mme B A ne souhaite plus bénéficier de l'aide alimentaire. Elle remercie les membres du Conseil d'Administration pour l'aide apportée
- Personne supplémentaire pour préparation des parts avant distribution
 M Texier fait valoir qu'en plus des 3 personnes prévues il y a aussi la personne qui va chercher les denrées qui vient s'ajouter à l'équipe. Monsieur le Président propose que chacun communique ses disponibilités à Frédéric Gloria afin de mettre en place une personne en plus en cas de besoin. La proposition est acceptée. Un point sera fait lors du prochain CA.
- Distribution : Il est évoqué la possibilité à partager certains produits en les découpant. Il faudra pour cela respecter des consignes strictes de sécurité alimentaire. Utiliser la cuisine de la salle Jean Audineau. Des achats de matériel (planche à découper, couteau, boites...) sont en cours.
- Convivialité, ateliers cuisine : Monsieur le Président propose de conserver cette idée mais, au regard du contexte sanitaire, de la différer à une autre période plus propice. Le principe de prudence s'impose, il convient de ne prendre aucun risque. Les membres du Conseil d'Administration sont d'accord pour différer la mise en œuvre des temps de convivialités et/ou des ateliers cuisine.
- Panier pour la « galette » de février : le principe d'offrir aux bénéficiaires un panier composé de produits achetés à la Coop d'Esnandes est approuvé.
- Visite de la BA17 : Mme Dunais, M Texier et M Vignaud font un retour de la visite de 2 membres de la Banque Alimentaire17 le lundi 21 septembre. Il y a eu un problème le jeudi 17 septembre lors de l'approvisionnement sur le site de Périgny. Un retard important, qui a contraint à décaler l'horaire de la distribution. Cela devrait être exceptionnel. En ce qui concerne la quantité importante de denrées, la Banque Alimentaire explique qu'elle ne maîtrise pas les arrivages qui peuvent varier d'une semaine à l'autre. Enfin, une diététicienne travaille à l'équilibre alimentaire des parts ce qui peut aussi expliquer qu'elles soient parfois conséquentes.
- Frédéric Gloria remercie Madame Claudette Palluaud, pour son intervention auprès de 2 familles, au nom du Secours Catholique de Marans.

Fermeture de l'ALSH: période du 21 au 31 décembre 2020. Favorable

Repas des aînés

Période retenue le week-end du 28-29 novembre 2020.

Dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil d'Administration prend la décision de différer le repas des aînés. Il pourra être envisagé dès que la situation sanitaire le permettra.

Chocolat des aînés: La distribution se déroulera le vendredi 18 et samedi 19 décembre 2020. La distribution est réalisée par des groupes de 2 personnes réparties par quartier. Les élus qui ne siègent pas au CCAS seront sollicités. Il conviendra d'éviter les contacts avec les bénéficiaires et de respecter les gestes barrières. Les personnes absentes les jours de la distribution auront la possibilité de venir chercher les chocolats à la mairie, aux heures d'ouvertures.

Madame Fortuna pose la question du nombre de bénéficiaires. Pour rappel en 2019, 400 ballotins de 250g ont été achetés, ce nombre comprend les résidents de l'EPHAD. Monsieur le Président précise que pour ces personnes la distribution se fait habituellement à l'occasion du goûter de Noël. Si du fait de la crise sanitaire, ce goûter n'était pas organisé, les chocolats seraient remis au personnel de l'établissement pour une distribution aux résidents.

Questions diverses

- Marché de la restauration : Le Conseil d'Administration est informé que la commune a attribué le marché à la société API.
- Visite de l'ALSH : Frédéric Gloria, rappelle qu'il est toujours possible de visiter l'ALSH pour ceux qui le souhaitent.
- Orientations sociales : définir des axes prioritaires (solidarité, accès aux droits...) qui détermineront les actions et/ou projets ainsi que les éventuels partenariats à développer par le CCAS.